



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Nos Petits Frères et Sœurs

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Nos Petits Frères et Sœurs

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 8 RUE DES PRES SAINT-MARTIN, 77340 PONTAULT-COMBAULT

Siren 409 016 516

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association Nos Petits Frères et Sœurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Nos Petits Frères et Sœurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Changement de méthode d'évaluation et de présentation » en page 13 de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans les pages 24 à 27 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

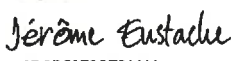
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois- Perret, le 29 mai 2026

Signé par :

3DCD59F8CF01441...

Jérôme EUSTACHE

Associé

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	1 404	1 404			
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	21 000		21 000	21 000	
Constructions	189 000	129 859	59 141	65 431	- 6 290
Installations techniques, matériel et outillage industriels	109 088	102 776	6 312	7 706	- 1 394
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 355		1 355	1 355	
TOTAL (II)	321 846	234 039	87 807	95 492	- 7 685
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés				1 779	- 1 779
. Créances reçues par legs ou donations	152 090		152 090	137 098	14 992
. Autres créances	50 759		50 759	87 047	- 36 288
Charges constatées d'avance	23 939		23 939	31 033	- 7 094
Valeurs mobilières de placement	1 050 227		1 050 227	1 000 015	50 212
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	475 158		475 158	574 492	- 99 334
TOTAL (III)	1 752 172		1 752 172	1 831 464	- 79 292
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	2 074 019	234 039	1 839 980	1 926 955	- 86 975

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	7 622	7 622	
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	1 320 065	1 293 913	26 152
Excédent ou déficit de l'exercice	5 396	26 151	- 20 755
Situation nette (sous total)	1 333 083	1 327 687	5 396
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 333 083	1 327 687	5 396
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	152 090	137 098	14 992
Fonds dédiés			
TOTAL (II)	152 090	137 098	14 992
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 115	73 880	34 235
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	42 577	34 826	7 751
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	204 115	353 465	- 149 350
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	354 807	462 171	- 107 364
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 839 980	1 926 955	- 86 975
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	150	120	30	25,00
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	768	1 779	- 1 011	-56,83
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	14 750	16 500	- 1 750	-10,61
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	2 310 775	2 174 321	136 454	6,28
. Mécénats	135 500	150 500	- 15 000	-9,97
. Legs, donations et assurances-vie	57 777	256 418	- 198 641	-77,47
. Contributions financières	117 712	32 000	85 712	267,85
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		30	- 30	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	14	8	6	75,00
Total des produits d'exploitation (I)	2 637 447	2 631 676	5 771	0,22
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	1 185 877	926 597	259 280	27,98
Aides financières	1 199 615	1 475 228	- 275 613	-18,68
Impôts, taxes et versements assimilés	8 799	10 300	- 1 501	-14,57
Salaires et traitements	191 610	168 036	23 574	14,03
Cotisations sociales	60 524	52 869	7 655	14,48
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 183	8 286	- 103	-1,24
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	180	9	171	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	2 654 788	2 641 324	13 464	0,51
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-17 341	-9 648	- 7 693	79,74
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	25 057	39 508	- 14 451	-36,58
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	25 057	39 508	- 14 451	-36,58
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	25 057	39 508	- 14 451	-36,58
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	7 716	29 860	- 22 144	-74,16
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	2 320	3 709	- 1 389	-37,45
Total des produits (I + III + IV)	2 662 504	2 671 185	- 8 681	-0,32
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 657 108	2 645 033	12 075	0,46
EXCEDENT OU DEFICIT	5 396	26 151	- 20 755	-79,37
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	30 643	29 885	758	2,54
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total	30 643	29 885	758	2,54
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	30 643	29 885	758	2,54
Total	30 643	29 885	758	2,54

NOS PETITS FRERES ET SOEURS

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

Présentation de l'entité

Objet social

L'association NOS PETITS FRERES ET SOEURS a pour but d'organiser à partir de la France des programmes humanitaires à destination des populations en situation de détresse et de misère, et particulièrement les orphelins, les enfants abandonnés, les adultes nécessiteux et les personnes handicapées des pays les plus pauvres de la planète, et notamment en Amérique latine, République dominicaine, et en Haïti, en leur apportant aide et assistance pour leurs besoins indispensables et en vue de contribuer à leur insertion sociale.

De même, elle a également pour but d'informer et de sensibiliser, de façon générale ou spécifique, le public, les donateurs de l'association, les administrations et institutions, à propos de la situation de ces populations.

Elle adopte un esprit de stricte neutralité vis-à-vis des religions, des origines et des formations politiques, confessionnelles, et de tout groupe d'intérêt ou d'influence contraire à son objet.

Périmètre des activités

Pour ce faire, l'association collecte des fonds en France pour financer des actions humanitaires au profit d'enfants et de familles vulnérables dans 9 pays distincts, organise des événements pour sensibiliser et faire connaître la situation dans ces pays, et recrute des volontaires internationaux pour appuyer les équipes des partenaires locaux. NOS PETITS FRERES ET SOEURS est membre de NPH Europe, qui rassemble 10 délégations européennes. L'ensemble de ces parties prenantes fait partie du réseau international Nuestros Pequeños Hermanos (NPH). Les programmes de NPH s'inscrivent dans le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies. L'association est plus particulièrement impliquée dans le développement des actions en Haïti.

Moyens mis en œuvre

Pour mener à bien sa mission, l'association dispose d'une équipe salariée dans les bureaux de Pontault-Combault. Au sein de cette équipe chacun gère un pôle de ressources. Ainsi, une personne est chargée du parrainage, une autre de la gestion des legs dont bénéficie l'association, etc.

En outre, une équipe de bénévoles appuie quotidiennement l'équipe salariée dans le traitement du courrier, la gestion de la base de données des donateurs, les traductions dans le cadre du parrainage.

Enfin, l'association s'appuie sur des ressources externes permettant de gérer et suivre au mieux les projets. Ces ressources sont composées des équipes partenaires qui œuvrent localement.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 839 979,72 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 5 395,84 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/05/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Litige

L'association n'a pas de litige en cours à la date d'arrêté des comptes.

Reversements complémentaires

Compte tenu du niveau de collecte de l'année 2025, il a été décidé d'allouer un montant total de 200 000 euros de reversements complémentaires au titre de l'année 2025 répartis sur plusieurs pays. Cette décision a été actée par un conseil d'administration, les fonds seront versés en 2026. Ils sont comptabilisés en dettes au passif.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'association applique les règlements :

- Anc 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif au plan comptable général
- Anc 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas valoriser dans ses comptes cet engagement.

Une information dans la présente annexe présente le montant valorisé de cet engagement.

Contributions volontaires :

Une information détaillée est inscrite dans la présente annexe présentant la nature ainsi que l'évaluation des contributions volontaires.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique les nouvelles dispositions résultant :

- du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 01/01/2025,
- du règlement Anc n°2023-03 qui modifie le règlement ANC n°2018-06.

Cette réforme, dite de « modernisation des états financiers », conduit notamment à une évolution de la présentation des états financiers et du plan de comptes, incluant en particulier la suppression de la technique des « transferts de charges » et des comptes afférents, ainsi que des ajustements de libellés et de rubriques de présentation (créations, regroupements ou suppressions de postes) .

L'entité a procédé au reclassement des comptes et à l'adaptation de la présentation des postes concernés afin d'assurer la conformité des comptes annuels au nouveau référentiel.

L'impact de ces changements se traduit principalement par des reclassements de présentation ; il n'a pas d'incidence sur le résultat de l'exercice ni sur les capitaux propres.

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 404			1 404
Immobilisations corporelles	320 323	499	1 734	319 088
Immobilisations financières	1 355			1 355
TOTAL	323 082	499	1 734	321 846

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 404			1 404
TOTAL I	1 404			1 404
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	123 569	6 290		129 859
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	52 582	1 723		54 305
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	50 035	171	1 734	48 471
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	226 186	8 183	1 734	232 635
TOTAL GENERAL (I+II)	227 590	8 183	1 734	234 039

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	1 355		1 355
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	201 959	201 959	
Autres créances	23 939	23 939	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	227 252	225 898	1 355

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	48 408
TOTAL	48 408

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	7 622				7 622
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	1 293 913	26 151			1 320 065
Dont générosité du public		26 151			
Excédent ou déficit de l'exercice	26 151		5 396	26 151	5 396
Dont générosité du public			5 396	26 151	
Situation nette	1 327 687	26 151	5 396	26 151	1 333 083
Situation nette dont générosité du public		26 151	5 396	26 151	
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	1 327 687	26 151	5 396	26 151	1 333 083
TOTAL dont générosité du public		26 151	5 396	26 151	

Fonds reportés liés aux legs ou donations

- Solde à l'ouverture = 137 098 euros
- Utilisation des fonds reportés = 54 220 euros
- Report de l'exercice = 69 212 euros
- Solde à la clôture = 152 090 euros

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	108 115	108 115		
Dettes fiscales et sociales	42 577	42 577		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	204 115	204 115		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	354 807	354 807		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	28 885
Dettes fiscales et sociales	26 936
Autres dettes	204 115
TOTAL	259 936

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Legs, donations et assurances-vie

	Montants
PRODUITS	72 769
Montant perçu au titre d'assurances-vie	72 769
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'article 213-9	
Prix de vente de biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	54 220
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report de fonds reportés liés aux legs ou donations	69 212
Solde de la rubrique	57 777

Analyse du chiffre d'affaire et des ressources

Produits des activités annexes = néant sur l'exercice 2025, habituellement ce poste correspondant aux produits d'échange de listes de donateurs.

AUTRES RESSOURCES

L'association a reçu des sommes exceptionnelles pour un montant total de 253 212 euros réparti comme suit :

135 000 euros proviennent d'un partenariat initié en 2018 avec le fonds de dotation Alma (montant alloué à l'hôpital Saint-Damien et au programme Handicap - projets 25004, 25005 et 25028) ; 500 euros viennent d'un autre partenaire afin de soutenir nos actions en Haïti.

La totalité de ces deux montants, soit 135 500 euros s'inscrit dans une démarche de mécénat en faveur de Nos Petits Frères et Sœurs, des reçus fiscaux ont donc été émis envers les donateurs.

Des contributions financières ont également été perçues pour un total de 117 712 euros mais n'ayant pas donné lieu à l'émission de reçus fiscaux. Sur ce montant, 114 521 proviennent d'un don de « Capiposte » et 3 191 euros proviennent de notre partenaire, Haïti Cœur. Ces montants ont été attribués à nos projets en Haïti.

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	0

Aucun produit ni charge exceptionnels n'ont été comptabilisés sur l'exercice 2025.

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'article L123-13 du code du commerce impose à chaque entreprise de procéder à l'évaluation de ses engagements de protection sociale, et d'en inscrire le montant en annexe de son bilan.

Compte tenu des informations transmises, à la date de l'arrêté des comptes, la population salariée de l'association se compose comme suit :

- effectif employés : 7
- effectif cadre : 1

Il n'a pas été tenu compte dans le calcul de la provision des mandataires.

Aucune convention collective ne s'applique.

Les hypothèses retenues sont :

- Le départ prévu, sauf dérogation individuelle entre 60 et 67 ans et à l'initiative du salarié.
- Taux d'actualisation de 3.60%
- Turn-over moyen issu des tables de l'Insee
- Mortalité moyenne issue des tables de l'Insee

En partant de ces éléments, l'indemnité théorique que l'employeur devra verser au moment du départ en retraite de chacun de ses salariés est de 12 266 euros.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Non cadres	3
TOTAL	4

Nature et évaluation des contributions volontaires

NPFS bénéficie du travail de bénévoles (actifs, retraités, étudiants et/ou personnes à la recherche d'un emploi) ayant effectué les tâches ci-dessous.

Le système de planning mis en place afin de nous permettre d'évaluer au plus juste cet apport a fait ressortir un nombre total d'heures effectuées de 1 779 heures répartis sur 32 bénévoles ayant travaillé de façon régulière, ponctuelle ou à distance.

Travaux d'ordre général (10 bénévoles sur le plateau) :

- dépouillement et tri du courrier par catégories (dons auprès des donateurs fidélisés, dons auprès des prospects, demande de documentation, réclamations).
- récupération des éléments réutilisables des retours PND (plis non distribués).
- mise sous pli de certains mailings destinés aux parrains/marraines.
- renfort pour la saisie des dons.
- aide à la correction d'adresses dans notre base de données.
- archivage.

Travaux spécialisés (22 bénévoles) :

- traduction
- rédaction

Les bénévoles spécialisés sont principalement des actifs qui apportent leur aide sur leur temps libre et quelques étudiants. Ils ont effectué environ 56 heures (ce nombre d'heures est inclus dans le total des heures bénévoles indiquées au paragraphe précédent).

L'économie réalisée par l'ensemble des personnes intervenant de façon bénévole, représente une somme d'environ 30 643 euros (montant évalué au SMIC horaire pour 1 779 heures, et en tenant compte d'un taux de charges sociales de 45%).

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 9 286 euros.

NOS PETITS FRERES ET SOEURS

Compte de résultat par origine et destination & Compte emplois - ressources

Compte de résultat par origine et destination & Compte emplois - ressources

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION				
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 647 754	2 647 754	2 654 684	2 654 684
1.1 Cotisations sans contrepartie	150	150	120	120
1.2 Dons, legs et mécénat	2 504 052	2 504 052	2 581 239	2 581 239
- Dons manuels	2 310 775	2 310 775	2 174 321	2 174 321
- Legs, donations et assurances-ve	57 777	57 777	256 418	256 418
- Mécénat	135 500	135 500	150 500	150 500
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	143 551	143 551	73 325	73 325
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
3.4 Autres produits non liés à la générosité du public			0	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	14 750		16 500	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0	0	0
TOTAL	2 662 504	2 647 754	2 671 184	2 654 684
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 296 155	1 296 155	1 572 362	1 572 362
1.1 Réalisées en France	63 608	63 608	55 885	55 885
- Actions réalisées par l'organisme	63 608	63 608	55 885	55 885
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	1 232 548	1 232 548	1 516 476	1 516 476
- Actions réalisées par l'organisme	32 933	32 933	41 249	41 249
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 199 615	1 199 615	1 475 228	1 475 228
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 179 762	1 179 762	889 471	889 471
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 179 762	1 179 762	889 471	889 471
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	178 871	164 121	179 491	162 991
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	2 320	2 320	3 709	3 709
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	0	0
TOTAL	2 657 108	2 642 358	2 645 033	2 628 533
EXCEDENT OU DEFICIT	5 396	5 396	26 151	26 151

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	30 643	30 643	29 885	29 885
Bénévolat	30 643	30 643	29 885	29 885
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	30 643	30 643	29 885	29 885
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	620	620	517	517
Réalisées en France	620	620	517	517
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	30 023	30 023	29 368	29 368
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	30 643	30 643	29 885	29 885

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	1 296 155	1 572 362	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 647 754	2 654 684
1.1 Réalisées en France	63 608	55 885	1.1 Cotisations sans contrepartie	150	120
- Actions réalisées par l'organisme	63 608	55 885	1.2 Dons, legs et mécénats	2 504 052	2 581 239
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	- Dons manuels	2 310 775	2 174 321
1.2 Réalisées à l'étranger	1 232 548	1 516 476	- Legs, donations et assurances-vie	57 777	256 418
- Actions réalisées par l'organisme	32 933	41 249	- Mécénats	135 500	150 500
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en l'étranger	1 199 615	1 475 228	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	143 551	73 325
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 179 762	889 471			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 179 762	889 471			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	164 121	162 991			
TOTAL DES EMPLOIS	2 640 038	2 624 824	TOTAL DES RESSOURCES	2 647 754	2 654 684
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	5 396	26 151	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	2 645 434	2 650 975	TOTAL	2 647 754	2 654 684
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 447 734	1 421 583
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	5 396	26 151
			(+) Investissements ou (-) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 453 130	1 447 734

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU MISSIONS SOCIALES	620	517	1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	30 643	29 885
Réalisées en France	620	517	Bénévolat	30 643	29 885
Réalisées à l'étranger	0	0	Prestations en nature	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	30 023	29 368	Dons en nature	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL	30 643	29 885	TOTAL DES RESSOURCES	30 643	29 885

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0
(-) Utilisation	0	0
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0

Remarques concernant l'analyse des CER et CROD :

Le modèle économique de l'association NOS PETITS FRERES ET SŒURS est composé uniquement de ressources issues de la générosité du public sauf les subventions pouvant provenir d'un organisme public.

A. Mode d'établissement

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) ainsi que le Compte Emplois-Ressources (CER) pour l'année 2025 ont été réalisés à partir des données comptables de l'association. Ils sont présentés selon la modification imposée par les dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le CROD et le CER sont des présentations du Compte de Résultat qui rend compte, en toute transparence, de l'utilisation des dons.

Par ailleurs, les comptes de NPFS sont certifiés par un commissaire aux comptes (FORVIS MAZARS, Carré Vert – 45 rue Kléber, 92300 Levallois-Perret et sont à la disposition de toute personne en faisant la demande.

B. Répartition des charges

La répartition des emplois a été faite en trois groupes : « missions sociales », « frais de collecte de dons » et « frais de fonctionnement ». Certaines charges font l'objet d'une approche analytique. La méthode de calcul des clés de répartition garde un caractère permanent d'année en année. Ces clés sont recalculées chaque année au réel des temps passés.

Le travail effectué sur les programmes volontaires et parrainage fait partie de la mission sociale de NPFS à l'étranger. Une partie de la masse salariale est donc affectée aux missions sociales au prorata du temps estimé par les salariés sur ces programmes. Les dépenses concernent le recrutement, le suivi des volontaires pour des missions terrains, la mise en place de partenariats, et le suivi du parrainage d'enfants de nos orphelinats.

Sont considérées également comme charges liées à notre mission sociale, les sommes envoyées directement à nos structures locales. Ces sommes sont utilisées sur place pour l'hébergement, l'alimentation, les soins et la scolarisation des orphelins accueillis dans nos structures, mais aussi à nos programmes extérieurs (hôpital pédiatrique, dispensaires, secours d'urgence, aide aux enfants des décharges et des rues) ainsi que les frais liés au fonctionnement local de notre mission. Les frais liés à la sensibilisation du public à l'œuvre de NPFS sont également affectés au groupe « missions sociales réalisées en France ».

Les frais d'appels à la générosité du public comprennent les coûts de conception, de production, l'affranchissement et le routage des courriers d'appel au don, les frais informatiques liés au traitement des dons reçus et le temps passé par les membres de l'équipe NPFS France à la conception et au suivi.

Les salaires et charges sociales, les frais de fonctionnement du bureau (charges, frais informatiques, impôts, frais bancaires, etc.) - hors mission sociale - les frais de courriers administratifs, d'Assemblée Générale et des Conseils d'Administration sont intégrés dans la partie « frais généraux ».

Les charges de personnel (charges sociales incluses) réparties dans les différentes parties du CROD et du CER sont d'un peu plus de 252 K€ (221 K€ pour l'année 2024) pour un effectif de 4 personnes environ en moyenne équivalent temps plein. Les membres du Conseil d'Administration (CA) ne perçoivent aucune rémunération, mais leurs frais sont remboursés.

Les frais de fonctionnement demeurent pleinement maîtrisés. Les frais de marketing et de communication ont augmenté en 2025 afin de pallier la diminution des envois de courriers de prospection en 2024. Celle-ci a eu un impact direct sur notre base de donateurs actifs et les dons en résultant. Afin d'y remédier, nous avons décidé en 2025 de lancer un appel d'offres auprès de sociétés spécialisées, qui a conduit au changement de notre prestataire historique en marketing direct, en novembre 2025.

Après déduction de nos coûts de fonctionnement et de nos frais de marketing et de communication, l'intégralité de nos ressources est consacrée à la mise en œuvre de nos missions sociales. De plus, un audit international est réalisé dans chacun des pays où des fonds sont transférés, garantissant ainsi la transparence et la bonne utilisation des ressources engagées.

Les investissements dans le digital en marketing et communication réalisés en 2025 et en 2026 devraient nous permettre, à moyen terme, de retrouver une situation de collecte financière plus favorable et ainsi de consolider durablement notre capacité d'action.

C. Ressources

Concernant les ressources, les « Dons manuels » de 2 564€ sont composés de :

- Mécénats et contributions financières (253k contre 183k€ en 2024) pour lesquels une information est apportée dans l'annexe aux comptes annuels, au paragraphe « Autres ressources ».
- Dons issus de prélèvements automatiques (375k€ contre 365k€ en 2024)
- Dons non issus de prélèvements automatiques (1 802k€ contre 1 659k€ en 2024)
- Parrainages (132k€ contre 150k€ en 2024)

D'autre part, les « Legs, donations et assurances-vie » sont composés de :

- Legs : 72 769 € contre 197 901 € l'année précédente. Depuis l'année 2020 les legs sont comptabilisés l'année ou ils sont initiés, qu'ils aient été réellement perçus ou non. Le « Fonds reportés liés aux legs ou donations » fait apparaître un montant de 152 090€ : cette somme correspond au montant des legs non encaissés au 31/12/2025. Ce même report faisant état d'un montant de 137 098 euros à la fin de l'exercice précédent, le montant réellement perçu sur l'année 2025 est de 58k€ contre 256k€ l'année précédente.

AUTRES INFORMATIONS SUR LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET DONS EN NATURE

Le détail sur les contributions volontaires est apporté dans l'annexe aux comptes annuels, il convient de se reporter au paragraphe « Nature et évaluation des contributions volontaires ».

MISSION SOCIALE, TRANSFERT DE FONDS

A. Virements aux orphelinats en dehors d'Haïti

La ventilation des sommes versées aux différents pays autres qu'Haïti, qu'aide notre association s'effectue de la façon suivante :

Pays	Versements comptabilisés en 2025 en Euro	% des versements en Euro
Salvador	10 258 €	10,75%
Guatemala	11 208 €	11,75%
Honduras	24 423 €	25,60%
Nicaragua	8 021 €	8,41%
République Dominicaine	9 700 €	10,17%
Mexique	15 058 €	15,78%
Pérou	7 316 €	7,67%
Bolivie	9 414 €	9,87%
TOTAL	95 397 €	100%

Sharing funds tous pays hors haïti	151 €
------------------------------------	-------

Il est précisé que les versements comptabilisés ne correspondent pas aux versements réellement effectués au cours de l'année 2025. Le décalage provenant à la fois des virements effectués en début d'année rattachés à l'année comptable précédente ainsi que des virements effectués en début d'année suivante au titre des comptes clos au 31 décembre 2025 :

- Virements effectués en 2025 au titre de l'année 2024 : 240 523€ (hors sharing funds) + 251€ (sharing funds)
- Virements effectués en 2026 au titre de l'année 2025 : 50 000€ (hors sharing funds) + 150€ (sharing funds)

D'autre part, les provisions concernant les virements complémentaires pour 2024 mais effectués en 2025 ont été comptabilisées en USD avec un taux de change à la date du 31/12/2024. Le cumul des écarts de changes constatés à la date réelle des virements s'élève à -9 477€.

Ainsi, le montant total réellement versé en 2025 est de 298 894 euros

B. Transferts aux projets gérés en Haïti

Il est précisé que sur la somme attribuée à Haïti, une somme de 438€ (515\$) figurait sur le compte en banque (UNIBANK) et n'avait pas le 31 décembre 2025, été encore employée, contre 267€ (278\$) en 2024.

Grâce au « Rapport sur l'état de la provenance et l'utilisation des fonds transférés au compte Unibank à Tabarre pour les projets en Haïti financés par Nos Petits Frères Et Sœurs - France » établi par le cabinet ECA (situé en Haïti), nous sommes en mesure de communiquer l'emploi des sommes ayant transité sur ce compte. Les dépenses par nature se ventilent de la façon suivante (sommes exprimées en euro) :

	2025	2024
Participation aux frais de personnel	471 392	755 720
Médicaments et fournitures médicales	158 473	54 379
Dépenses énergétiques	107 580	139 742
Sharing funds	2 960	3 262
Frais administration / divers	395	715
Scolarité (achats de livres...)	20 826	39 533
Denrées alimentaires	96 353	172 911
Charité : dépenses de reconstruction	69 556	110 780
Dépenses de literie	6 440	0
Produits Hygiéniques	24 247	17 905
Sous-total	958 222	1 294 947
Somme figurant sur le compte en banque haïtien au 31 décembre	438	267
Fonds non utilisés en 2025	201	-163
Total en € =	958 861	1 295 051

Le compte 657120 « Transferts vers Haïti » ainsi que la quote-part de « Sharing funds » concernant Haïti inclue dans le compte 657130 présente un solde de 1 104 067€, ce qui correspond à :

	Euros	Usd
Versements réellement effectués sur l'année	1 053 487 €	\$ 1 199 661
Sommes versées en 2025 concernant 2024 (à déduire)	104 230 €	\$ 111 807
Ecart de change entre la prov. complément 2024 et réel	1 015 €	\$ -
Variation du solde bancaire du compte en Haïti (à déduire)	-170 €	\$ -200
Sommes versées en 2026 concernant l'année 2025 (à ajouter)	153 965 €	\$ 181 111
Sous-total	1 104 067 €	\$ 1 268 765

Ces sommes sont agrégées dans le poste d'aides financière du compte de résultat.

Ce tableau est donné à titre indicatif et ne peut pas totalement se recouper avec le tableau de « mission sociale et transfert de fonds » précédent, car il a été réalisé à partir d'état exprimé en US dollars.

Il est précisé que ces comptes ont été audités par un auditeur local.

Ces dépenses s'inscrivent dans des programmes validés par le Conseil d'Administration qui se répartissent de la façon suivante :

	Répartition en % (2025)	Répartition en % (2024)
Programmes de vie (Tabarre)	69,48%	58,53%
Hôpital pédiatrique Saint Damien	17,35%	35,65%
Sainte Germaine	12,30%	5,21%
Divers	0,87%	0,61%
Total =	100,00%	100,00%

ETAT DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

Etat du contributeur	Montant total des avantates et des ressources
LUXEMBOURG	250 €
ALLEMAGNE	470 €
ESPAGNE	500 €
MEXIQUE	300 €
HONG KONG	300 €
BELGIQUE	310 €
REPUBLIQUE TCHEQUE	69 €
SUISSE	401 €
PAYS BAS	31 €
ANDORRE	200 €
CANADA	1 391 €
ETATS UNIS	836 €
ROYAUME UNI	329 €
COTE D'IVOIRE	5 €
PORTUGAL	340 €
IRLANDE	350 €
Total =	6 082 €